

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

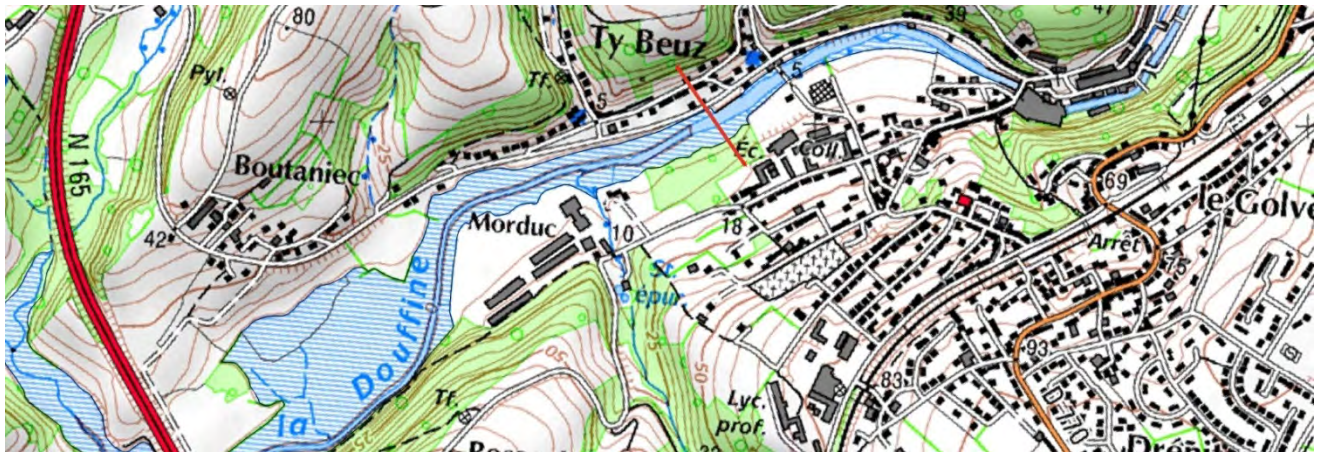
**LA DOUFFINE**

Département du FINISTERE (29) / Commune du PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH (29590)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Ty Beuz	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Le lieu-dit « Ty Beuz » est mentionné sur le Scan Littoral. Cette description ne permet pas un positionnement précis de la limite car le lieu-dit « Ty Beuz » s'étend sur approximativement 800 mètres. Mais La DDTM29 indique la présence d'un panneau placé au bout du quai signalant la LSE (cf. page 2) permettant alors un positionnement précis. Reproduction à l'identique de la donnée SIG transmise par la DDTM29.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : DDTM 29 (Mars 2017)

**La Douffine :**

Commentaire DDTM29/SEB :

Un panneau signalant la LSE est placée au bout du quai.

